

POUR QUE JUSTICE SOIT RENDUE AUX FEMMES EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

AMNESTY
INTERNATIONAL

POUR QUE JUSTICE SOIT RENDUE AUX FEMMES EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

AMNESTY
INTERNATIONAL

POUR QUE JUSTICE SOIT RENDUE AUX FEMMES EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Durant la guerre qu'a connue la Bosnie-Herzégovine de 1992 à 1995, des milliers de femmes ont été violées par des membres de groupes paramilitaires, des forces armées et de la police. Le témoignage de ces femmes a suscité une attention considérable des médias, provoqué l'indignation du public et entraîné des modifications du droit international.

Quatorze années plus tard, ces femmes attendent toujours que justice leur soit rendue. Les gouvernements qui se sont succédé en Bosnie-Herzégovine n'ont pas poursuivi les responsables présumés de violences sexuelles assimilables à des crimes de guerre et n'ont pas apporté aux victimes l'aide psychologique, sociale, économique et médicale dont elles ont besoin.

Les femmes qui ont survécu à des viols ou à d'autres formes de violences sexuelles ont souvent honte de parler de ce qui leur est arrivé, même à leurs proches. Des milliers ont perdu leur mari, leur père, un fils pendant la guerre et doivent désormais assurer la subsistance de leur famille. Certaines ont peur de retourner au domicile qu'elles occupaient avant la guerre, où elles pourraient avoir affaire aux auteurs de ces crimes. Le syndrome de stress post-traumatique et les maladies gynécologiques sont des conséquences habituelles du viol, mais la majorité de ces femmes n'ont bénéficié d'aucune prise en charge psychologique et rencontrent souvent des difficultés pour accéder aux services de santé et à d'autres services sociaux.

Photo : Une femme qui a été violée par des soldats pendant le conflit de 1992-1995.
© Robin Hammond/Panos Pictures

Index : EUR 63/014/2009

SIGNEZ ET ENVOYEZ LA CARTE POSTALE CI-DESSOUS AFIN D'AIDER CES FEMMES À SAISIR LA JUSTICE

AMNESTY INTERNATIONAL

AMNESTY INTERNATIONAL

Monsieur le Premier ministre,

Je vous écris pour vous faire part de ma vive préoccupation quant au fait que les survivantes de viols et d'autres formes de violences sexuelles assimilables à des crimes de guerre n'ont toujours pas obtenu justice ni réparation, quatorze années après la fin de la guerre en Bosnie-Herzégovine.

En vertu du droit international, vous êtes tenu de permettre à toutes les femmes qui ont survécu à des violences sexuelles de saisir la justice et de leur accorder des réparations pour les atteintes aux droits humains qu'elles ont subies.

Je vous engage à agir sans délai pour élaborer une stratégie d'octroi de réparation aux victimes de violences sexuelles assimilables à des crimes de guerre, stratégie qui garantisse les droits de ces victimes à restitution, à indemnisation, à réadaptation, à réhabilitation et aux garanties de non-répétition.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

Nom : _____

Pays : _____

Affranchir au tarif en vigueur

Prime Minister
(Chairman of the Council of Ministers)
Nikola Špirić
Trg BiH 1
71 000 Sarajevo
Bosnie-Herzégovine

Index : EUR 63/014/2009

Photo : Une femme qui a été violée par des soldats pendant le conflit de 1992-1995.
© Robin Hammond/Panos Pictures
Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. www.amnesty.org